



Déclaration conjointe CSEE/FEEE

Multiculturalisme, citoyenneté démocratique et inclusion sociale au sein de l'éducation

Où va l'Europe, où va l'éducation ?

Bruxelles, le 2 décembre 2019

Quatre ans après l'adoption par les ministres de l'Éducation des États membres de l'Union européenne de la [Déclaration de Paris](#)¹ et un an après la publication par le Conseil de l'Union européenne d'une [Recommandation](#) relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement², les partenaires sociaux européens de l'éducation souhaitent, au travers de cette déclaration, présenter les principes, défis et actions conjoints **en faveur de la citoyenneté démocratique, de la non-discrimination et de l'inclusion dans les écoles.**

La présente déclaration conjointe a pour objectif de créer une base solide pour la poursuite du dialogue entre le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) et la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (FEEE), les partenaires sociaux européens de l'éducation, portant sur les moyens d'apporter un soutien approprié aux enseignant·e·s, aux formateur·rice·s, au personnel de l'éducation en général, aux responsables d'établissement scolaire, au personnel universitaire et aux employeurs de l'éducation, leur permettant de faire face à des tâches complexes et sensibles. Les partenaires sociaux de l'éducation ont un rôle crucial à jouer si l'on souhaite faire en sorte que les générations futures puissent apprendre ce que sont la citoyenneté démocratique, la tolérance et l'inclusion, et leur donner les moyens de mettre en pratique ces valeurs dans leur vie quotidienne. A cette fin, il importe que les partenaires sociaux de l'éducation puissent participer, en tant que représentants officiels, au débat portant sur l'inclusion, engagé aux niveaux européen, national, régional et local.

¹ Réunion informelle des ministres de l'Éducation de l'Union européenne, « Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination », 17 mars 2015, Paris.

² Recommandation du Conseil relative à la promotion des valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement (2018/C 195/01), 22 mai 2018.

La présente déclaration s'appuie sur les travaux conjoints réalisés dans le cadre du projet *EU-CONVINCE*³ conduit par le CSEE, la FEEE et l'ESHA (Association européenne des chef-fe-s d'établissement scolaire), ainsi que sur les différents volets de leur *Déclaration conjointe relative aux écoles inclusives dans le contexte de sociétés diversifiées* (2019). Dans cette déclaration conjointe, le CSEE, la FEEE, l'ESHA, l'OBESSU (Bureau d'organisation des syndicats d'élèves européen-ne-s) et COFACE Families Europe considèrent la diversité comme étant une valeur ajoutée, reconnaissant que « *le rôle clé de l'éducation est de réaliser le plein potentiel de chaque élève* », quels que soient l'origine culturelle ou économique, le genre, l'orientation sexuelle, les aptitudes, les besoins éducatifs, le statut économique, l'origine ethnique, la langue, la religion, la situation migratoire ou l'état civil. Aussi la *Déclaration conjointe relative aux écoles inclusives dans le contexte de sociétés diversifiées* s'inscrit-elle dans la continuité des aspirations de la Déclaration de Paris concernant la contribution essentielle de l'éducation au développement individuel, à l'inclusion et la participation sociale, en veillant notamment à assurer une véritable inclusion, à combattre les inégalités, à autonomiser les enseignant-e-s, les formateur-ric-e-s, le personnel de l'éducation en général, les responsables d'établissement scolaire et le personnel universitaire, et à renforcer la capacité des enfants et des jeunes à exercer leur esprit critique et à faire preuve de discernement, en particulier sur Internet et les réseaux sociaux.

Cette déclaration complète, en outre, la déclaration conjointe CSEE-FEEE *Définir un Cadre d'action pour renforcer l'attrait de la profession enseignante* (2018). Les partenaires sociaux de l'éducation soulignent dans leur déclaration qu'ils s'engagent pleinement à « promouvoir l'inclusion, l'équité et l'égalité des chances, notamment l'égalité des genres au sein de l'éducation, en se concentrant sur la nécessité de développer des cultures démocratiques et inclusives au sein des écoles et de répondre aux besoins de l'ensemble des étudiant-e-s » et à « promouvoir des lieux de travail décents, inclusifs, durables et centrés sur l'élève », dans la mesure où ceux-ci ont un impact direct sur le rôle (changeant) des enseignant-e-s, des formateur-ric-e-s, du personnel de l'éducation en général, des responsables d'établissement scolaire, du personnel universitaire et des employeurs de l'éducation et sur ce qui est attendu d'eux-elles au sein des systèmes éducatifs.

Contexte et défis

Face à la recrudescence des exigences sociales et à la diversification croissante de nos sociétés, les partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation, représentants officiels des organisations de travailleur-euse-s et des organisations d'employeurs du secteur de l'éducation, en vertu des articles 154-155 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE),

Affirment ce qui suit :

- Afin de pouvoir offrir à tous les enfants un accès égalitaire à une éducation inclusive de haute qualité leur permettant de réaliser pleinement leur potentiel, il est indispensable d'allouer des **ressources suffisantes et durables** aux écoles et aux établissements scolaires.

³ Valeurs communes de l'UE et éducation inclusive (2018-2020), projet cofinancé par la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus+, DG EAC n° 592113-EPP-1-2017-1-BE-EPPKA3-IP1-SOC-IN.

- Si l'on souhaite motiver les élèves et les étudiant·e·s à atteindre pleinement leur potentiel, il est essentiel d'offrir une éducation de qualité ouverte à la diversité, accordant une place centrale à leurs intérêts, leurs talents et leurs compétences.
- La question de l'intégration sociale à l'éducation doit être examinée et se comprendre en regard du **phénomène plus large de la pauvreté** et de l'exclusion qui ne cesse de s'aggraver en Europe depuis ces dernières années en raison des politiques d'exclusion, et auquel vient s'ajouter une reprise générant encore plus de personnes laissées pour compte et ayant une incidence sur les résultats scolaires des étudiant·e·s déjà défavorisé·e·s.
- L'exclusion, la discrimination et les inégalités au sein de l'éducation doivent être abordées dans une perspective intersectionnelle, en tenant compte du fait que l'exclusion des étudiant·e·s peut être démultipliée lorsque celle-ci résulte de la convergence de plusieurs facteurs (milieu culturel et socio-économique associé au genre, handicap associé au pays d'origine, etc.). Par ailleurs, il convient de souligner qu'il existe différents degrés de complexité parmi ces caractéristiques générales.
- Il importe de soutenir les établissements scolaires, les enseignant·e·s, les formateur·rice·s, le personnel de l'éducation en général, les responsables d'établissement scolaire et le personnel universitaire et de leur donner les moyens de créer des environnements d'apprentissage démocratiques et inclusifs, soucieux d'intégrer l'ensemble des apprenant·e·s et de garantir l'égalité au sein de l'éducation, afin de pouvoir engager un dialogue interculturel constructif et mieux reconnaître la valeur (ou les ressources) que peuvent apporter ces différents groupes.
- Afin de répondre aux pénuries d'enseignant·e·s, de formateur·rice·s, de responsables d'établissement scolaire et de personnel de l'éducation en général, observées dans bon nombre de pays d'Europe, il importe de **renforcer l'attrait de la profession enseignante**, d'accroître le recrutement et la rétention dans l'enseignement et de garantir des environnements et des conditions de travail collaboratifs.
- L'intervention des partenaires sociaux de l'éducation, de la société civile et des diverses parties prenantes demeure fondamentale pour relever les défis auxquels l'Europe est confrontée.
- Tout ce qui précède s'inscrit dans le cadre du droit à l'éducation, édicté dans l'article 14 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Rôle et engagements des partenaires sociaux

Rappelant que les cinq éléments clés identifiés dans la Déclaration conjointe relative aux écoles inclusives dans le contexte de sociétés diversifiées (2019) sont essentiels pour instituer une éducation inclusive, les partenaires sociaux européens de l'éducation et leurs membres aux niveaux national, régional et local s'engagent à poursuivre et développer leurs travaux conjoints destinés à renforcer le multiculturalisme, la citoyenneté démocratique et l'inclusion sociale au sein de l'éducation, au travers des initiatives suivantes :

- Promouvoir des politiques éducatives s'adressant à l'ensemble des étudiant·e·s et permettant de mieux comprendre les valeurs démocratiques et la diversité comme étant des ressources utiles à la société.

- Examiner dans le cadre de leur dialogue social, et en partenariat avec d'autres secteurs et parties prenantes (notamment dans le domaine des politiques en matière de santé et de logement, ou des prestations sociales), les causes sous-jacentes de la ségrégation, de l'exclusion, de la discrimination, de la xénophobie et de la radicalisation.
- Revendiquer un accroissement des investissements publics de base et de la solidarité financière de l'UE en faveur des écoles implantées dans les régions défavorisées de l'Europe.
- Rejeter les pratiques scolaires basées sur l'exclusion et la ségrégation, violant et bafouant ouvertement les valeurs communes de l'Europe, et revendiquer des mesures de dissuasion financière.
- Promouvoir et soutenir l'emploi durable pour le personnel et les employeurs de l'éducation, un encadrement et un développement professionnel suffisant et adéquat, ainsi que des opportunités de carrière pour les directeur-riche-s, les enseignant-e-s, les universitaires et le personnel de l'éducation en général, afin de répondre aux besoins holistiques de chaque étudiant-e à moyen terme et garantir une meilleure offre de personnel professionnel qualifié reflétant nos sociétés multiculturelles.
- Promouvoir et examiner les cinq éléments identifiés dans la Déclaration conjointe relative aux écoles inclusives dans le contexte de sociétés diversifiées (2019) pour intégrer concrètement la question de l'éducation inclusive à leur dialogue, aux niveaux européen, national, régional, local et institutionnel.

Conclusion

La FEEE et le CSEE, partenaires sociaux européens de l'éducation, s'engagent à promouvoir activement la présente déclaration à l'échelon européen et au travers de leurs organisations membres au niveau national, régional et local.

Cette déclaration conjointe a été adoptée à l'occasion de la réunion plénière des partenaires du dialogue social sectoriel européen pour l'éducation (DSSEE), le 2 décembre 2019.

Bruxelles, le 2 décembre 2019



Daniel Wisniewski
Secrétaire général
FEEE



Susan Flocken
Directrice européenne
CSEE